Nations Unies S/PV.3724



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3724e séance
Vendredi 13 décembre 1996, à 11 h 15
New York

Président :	M. Fulci	(Italie)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. He Yafei
	Égypte	M. Awaad
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière avec l'Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1996/1010)

96-87089 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière avec l'Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1996/1010)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document S/1996/1010. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/1039, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/1003, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 décembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur sur ma liste est le Représentant du Tadjikistan, à qui je donne la parole.

M. Alimov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce dernier mois de l'année 1996, qui est sur le point d'entrer dans l'histoire, et de vous exprimer, ainsi qu'à votre prédécesseur à ce poste élevé, l'Ambassadeur Wisnumurti, Représentant permanent de l'Indonésie, le plus profond respect de la délégation de la République du Tadjikistan.

Mon gouvernement remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros-Boutros-Ghali, pour le rapport exhaustif et objectif qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur la situation au Tadjikistan et pour les conclusions et propositions qu'il contient. Tout au long de leur action menée pour parvenir à une solution d'ensemble du conflit, au rétablissement de la paix civile et de l'entente sociale ainsi qu'à l'édification d'un État indépendant et démocratique, le Gouvernement et le peuple du Tadjikistan ont constamment bénéficié du soutien et de l'aide désintéressés de la communauté internationale.

Qu'il me soit permis également, au nom du Président de la République du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, et du gouvernement de mon pays, d'exprimer ma profonde reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à ses institutions spécialisées pour l'attention et le soutien qu'elles n'ont cessé d'accorder au peuple du Tadjikistan en cette difficile période. De même, nous apprécions hautement l'importante contribution faite au processus de paix par les organisations internationales régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), ainsi que par les États participant en qualité d'observateurs aux pourparlers intertadjiks.

Nous exprimons également notre gratitude à la Fédération de Russie, qui contribue de façon significative au processus de paix et fournit une aide humanitaire précieuse et un soutien décisif à la défense commune de la frontière nationale du Tadjikistan, constituant ainsi le noyau des forces de paix collectives. Comme on le sait, ces forces comprennent également des contingents militaires originaires de l'Ouzbékistan, du Kazakstan et du Kirghizistan, lesquels ont pour tâche difficile de protéger la frontière sud de la Communauté d'États indépendants. Cette tâche demeure pressante, car la situation le long de la frontière tadjiko-afghane demeure tendue, et les groupes de combattants de l'aile irréductible de l'opposition tadjike armée, qui comprennent un nombre important de mercenaires, tentent régulièrement de pénétrer au Tadjikistan depuis le territoire afghan. Ils sont porteurs de plans pour de nouveaux actes terroristes dirigés aussi bien contre le personnel de l'armée russe que contre la population pacifique, semant la peur, la violence et la mort. Les traces criminelles et sanglantes de

leurs perfides actions précédentes subsistent encore aujourd'hui à Jirgatal, Garm, Komsomolabad, Tavildara et Douchanbé. Encore une fois, nous pouvons voir comment la faction radicale de l'opposition continue pour atteindre ses objectifs, à compter sur la lutte armée, la terreur et les actes de violence, et viole continuellement l'Accord de Téhéran et l'Accord d'Achgabad.

Qui plus est, à en juger par tout cela, certains parmi les dirigeants de l'Opposition tadjike unie considèrent comme inacceptables non seulement les accords conclus dans le cadre des négociations menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, mais également les accords dont l'objectif était la création d'un climat de compréhension mutuelle, de paix et d'harmonie dans certaines régions du pays. Sinon, comment expliquer qu'ils aient torpillé l'Accord de Karateguine signé le 16 septembre 1996? Cet accord, en vigueur pendant 75 jours et qui avait sensiblement amélioré la situation dans la vallée de Karateguine, a finalement été violé traîtreusement par l'opposition.

On a l'impression que les dirigeants de l'Opposition tadjike unie n'ont pas tous une volonté politique suffisante ou ne sont pas prêts moralement à assumer l'obligation d'agir selon des méthodes exclusivement politiques et de s'engager dans la voie du processus de paix. En revanche, le Président du Tadjikistan est fermement attaché à la recherche d'une formule efficace de règlement politique du conflit et a manifesté à maintes reprises sa bonne volonté. Sur ses instructions, une délégation gouvernementale de haut niveau faisant montre de tolérance et de souplesse, a fait des ouvertures sur plusieurs questions importantes et a même été jusqu'à faire des concessions pour tenter de parvenir à un compromis raisonnable en prélude à la paix. Cela est illustré à la fois par les travaux de la Commission mixte et par l'élaboration d'un projet d'accord qui sera signé par le Président de la République du Tadjikistan et le dirigeant de l'Opposition tadjike unie à l'occasion de la rencontre d'experts qui doit se tenir à Téhéran.

Ces derniers jours, le gouvernement de mon pays s'est montré particulièrement décidé à rétablir la paix civile sur le territoire du Tadjikistan et d'arriver à un accord. Comme on le sait, les 10 et 11 décembre 1996, dans l'une des provinces septentrionales de l'État islamique d'Afghanistan, une rencontre a eu lieu entre le Président de la République du Tadjikistan et le dirigeant de l'Opposition tadjike unie, par le biais de la médiation du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. En outre, M. Emomali Rakhmonov a participé aux négociations sans disposer de quelque garantie que ce soit quant à sa sécurité personnelle et sans imposer de conditions préalables. Il était guidé par un seul objectif : la recherche d'un règlement au conflit intertadjik par des moyens pacifiques. Les résultats de la rencontre entre le Président de la République du Tadjikistan, M. Rakmonov, et le chef de l'Opposition tadjike unie, M. Abdullo Nuri, ont conduit à l'adoption d'une déclaration conjointe et d'un protocole en vue du règlement de la situation militaire et politique dans les zones de conflit. Ces documents ont également été signés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gerd Dietrich Merrem. À la cérémonie de signature des documents assistait également le Président de la République de l'État islamique d'Afghanistan, M. Burhanuddin Rabbani, qui a offert l'hospitalité et ses bons offices pour l'organisation de cette rencontre.

Conformément à la déclaration conjointe, il est prévu que la prochaine rencontre entre le Président du Tadjikistan et le chef de l'Opposition tadjike unie se tiendra à Moscou le 19 décembre de cette année. À cette occasion, il est prévu que des discussions de fond auront lieu sur une vaste gamme de sujets décisifs pour le sort du peuple tadjik, ainsi que la signature d'un accord qui établira une base solide de progrès dynamique vers la réconciliation nationale.

Comme on le sait, un accord a également été réalisé lors de la réunion sur le rétablissement d'un régime de cessez-le-feu, qui entrera en vigueur à minuit, le 12 décembre. Suivant strictement les dispositions du décret présidentiel sur cette question, les forces gouvernementales ont cessé, à l'heure dite, toute action militaire. Malheureusement, des éléments de l'opposition armée, qui avaient participé antérieurement à une offensive sur Garm, ont ignoré l'accord de paix et ont lancé avec une intensité redoutable une attaque contre les forces gouvernementales se trouvant dans la zone de l'aéroport de Garm, attaque qui a fait des morts et des blessés. Le bataillon spécial du Ministère de l'intérieur de la République continue à résister courageusement aux attaques des combattants de l'opposition.

Pour expliquer les circonstances de la violation unilatérale du protocole de règlement de la situation militaire et politique dans cette zone, une commission spéciale a été créée aujourd'hui, laquelle est composée de représentants de l'opposition, de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan et de membres du Gouvernement. Nous savons fort bien que la voie de la paix au Tadjikistan n'est pas une autoroute, mais plutôt un sentier de montagne dangereux et tortueux souvent bordé, de façon inattendue, de précipices. Malgré tout, mon gouvernement a la force, la détermination et la patience nécessaires pour suivre cette

voie afin d'atteindre l'objectif recherché. Sur cette voie difficile, il est important pour nous de sentir l'aide et le soutien constants de nos amis.

À cet égard, nous saluons la reprise de l'activité de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et exprimons l'espoir qu'après l'incident que chacun connaît, incident que nous regrettons, une coopération fructueuse s'établira en matière de vérification du respect des accords conclus. Dans ce contexte, je tiens à souligner en particulier que mon gouvernement prend très au sérieux les engagements qu'il a contractés conformément à l'accord conclu avec le pays hôte, notamment en ce qui concerne la garantie de sécurité pour le personnel de la MONUT et sa liberté de mouvement. Nous savons également que tout accord ne pourra conduire à des résultats politiques réels et amener la paix tant attendue sur la terre tadjike que si les parties respectent strictement dans l'esprit et la lettre les accords signés. Pour sa part, le Gouvernement du Tadjikistan continuera, comme par le passé, à avancer fermement sur la voie du processus de paix, partant du principe fondamental que la solution de ce conflit ne peut être trouvée qu'au moyen d'un règlement politique.

Les blessures infligées par la guerre civile resteront longtemps dans les mémoires. Pour les guérir, le peuple du Tadjikistan, qui a obtenu son indépendance il y a cinq ans, édifie une nouvelle société civile et vit dans l'espoir d'un monde mieux organisé et plus juste. Cet espoir et cette foi soutiennent les efforts de mon gouvernement qui, dans les conditions difficiles de la période de transition, doit supporter le lourd fardeau des conséquences de la guerre civile et régler les problèmes complexes qu'implique la transformation de l'économie fortement centralisée dont nous avons hérité en une économie de marché.

Nous sommes reconnaissants à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) pour le soutien qu'ils apportent à nos efforts de relèvement à long terme du Tadjikistan. Compte tenu des besoins croissants de mon pays, nous espérons que ces prestigieuses institutions financières internationales continueront à nous fournir leur aide pour la mise en oeuvre du plan gouvernemental de création au Tadjikistan d'une économie de marché et d'intégration de l'économie nationale dans le système mondial économique et commercial.

Mon gouvernement attache beaucoup d'importance aux travaux réalisés par la Mission interinstitutions des Nations Unies créée à l'initiative du Secrétaire général et qui est chargée d'évaluer la situation actuelle au Tadjikistan. Par ailleurs, nous espérons que les États Membres répondront à l'appel interinstitutions de l'ONU, ce qui permettra d'apporter une assistance d'urgence aux couches les plus vulnérables de la population, en particulier dans les régions qui ont souffert du conflit armé.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit résoudre la question de l'avenir de la MONUT, dont le personnel accomplit ses tâches complexes dans des conditions difficiles et parfois même au péril de leur vie. Je dois souligner que le gouvernement de mon pays apprécie hautement l'activité complexe et utile menée par la MONUT, en particulier les efforts déployés par le Chef de la Mission, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan, M. Gerd Dietrich Merren, dont la contribution au règlement pacifique du conflit intertadjik a été extrêmement importante.

Mon gouvernement, qui nourrit l'espoir de parvenir à un règlement politique de la situation et d'instaurer la paix et la concorde civile dans le pays, coopère étroitement avec la Mission d'observateurs des Nations Unies au Tadjikistan qui l'aide à réaliser cet objectif. Il importe également de souligner que le personnel de la MONUT incarne sans équivoque dans mon pays, l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, les efforts qu'elle déploie pour le maintien de la paix et son activité humanitaire sur la planète. Le Tadjikistan se féliciterait sincèrement que le Conseil décide de proroger le mandat de la MONUT au Tadjikistan. Il est indéniable que cette décision sera accueillie favorablement par la société tadjike et qu'elle permettra à l'ONU de jouer un rôle de médiateur impartial et d'offrir ses bons offices au processus de paix à l'avenir, aussi difficile que cet avenir puisse être.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Tadjikistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole au Représentant permanent de la Fédération de Russie qui souhaite faire une déclaration avant le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le consensus auquel est parvenu le Conseil de sécurité sur le projet de résolution dont nous sommes saisis

est extrêmement important. Le projet de résolution traduit la préoccupation profonde des membres du Conseil devant la récente détérioration grave de la situation au Tadjikistan, à la suite de l'offensive menée par l'opposition dans la région de Garm, ainsi que devant la stagnation persistante des pourparlers intertadjiks depuis le mois de juillet de cette année, provoquée par l'attitude non constructive des dirigeants de l'opposition.

La Fédération de Russie condamne énergiquement la poursuite des actes de terrorisme à Douchanbé dirigés contre la population pacifique, le personnel militaire des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) et les forces russes déployées le long de la frontière. Elle condamne également les mauvais traitements que le personnel du Gouvernement et les combattants de l'opposition ont fait subir aux observateurs des Nations Unies.

Le projet de résolution demande instamment aux parties de créer les conditions nécessaires à l'activité de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) qui constitue un facteur important de stabilité. Les membres du Conseil attachent une grande importance à la prorogation du mandat de cette Mission.

Nous avons pris note de la déclaration du représentant du Tadjikistan, qui a confirmé qu'il était résolu à rechercher une solution à ce conflit par des moyens exclusivement politiques. Nous sommes fermement convaincus que seuls le rejet de la force en tant que solution au problème tadjik, la mise en oeuvre de bonne foi des engagements pris par les parties et leur volonté de faire des concessions et des compromis mutuels nous permettront de réaliser les progrès indispensables pour parvenir à un règlement du conflit. C'est justement ce que le projet de résolution dont nous sommes saisis exige des parties.

Nous nous félicitons du protocole relatif au règlement de la situation militaire et politique dans la zone de conflit ainsi que des autres accords conclus les 10 et 11 décembre à l'occasion de la rencontre entre le Président du Tadjikistan, M. Rakhmonov, et le chef de l'opposition, M. Nuri. Nous constatons que cette rencontre a été mise en danger par l'atterrissage forcé, dû aux Taliban, d'un avion des Nations Unies ayant à son bord une délégation de l'opposition tadjike. Nous condamnons fermement cet acte scandaleux.

S'agissant des accords conclus entre M. Rakhmonov et M. Nuri au cours de leur rencontre, nous pensons qu'ils ont de bonnes chances d'être mis en oeuvre. La Fédération de Russie, pour sa part, offrira une assistance de grande envergure en organisant le 19 décembre, à Moscou, une nouvelle rencontre entre le Président Rakhmonov et le chef de l'opposition, M. Nuri.

Pour appuyer les nobles efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan, la Russie, en tant qu'État observateur aux pourparlers intertadjiks, a l'intention de renforcer davantage sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour trouver un règlement à ce conflit.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/1039.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1089 (1996).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.